

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

Numéro de produit	1000017105
Identificateur de produit	<b>Black Magic</b>
Renseignements sur la société	Brodi Specialty Products 3175 – 14th Avenue Unit #1 Markham, ON L3R 0H1 Canada
Company phone	877-744-0751
Emergency telephone US	1-866-836-8855
Emergency telephone outside US	1-952-852-4646
Version n°	01
Usage recommandé	Lubrifiant
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.

## 2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Toxicité pour la reproduction (le fœtus)	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les gaz. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stockage	Garder sous clef. Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu Catégorie 3

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 3

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)** Aucuns connus.

**Renseignements supplémentaires** Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Chlorure de méthylène		75-09-2	40 - 60
Butane		106-97-8	10 - 20
Propane		74-98-6	2.5 - 10
Toluène		108-88-3	2.5 - 10
Alcool isopropylique		67-63-0	1 - 2.5
Méthanol		67-56-1	0.1 - 1
oxyde de propylène		75-56-9	0.1 - 1
Autres composés sous les niveaux déclarables			2.5 - 10

\* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Peu probable du fait de la forme du produit. Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Étourdissements. Nausée. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
<b>Informations générales</b>	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucuns connus.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

**Méthodes particulières d'intervention**

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

**Risques d'incendie généraux**

Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les gaz. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

**Précautions relatives à l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Fermer le détendeur après chaque utilisation et lorsque la bouteille est vide. Protéger les bouteilles des dommages physiques; ne pas traîner, rouler, glisser ou laisser tomber. Lors du déplacement des bouteilles, même sur de courtes distances, utiliser un chariot (chariot de transport, chariot à main, etc.) conçu pour le transport de bouteilles. L'aspiration inverse de l'eau du contenant doit être évitée. Ne pas permettre le refoulement dans le contenant. Purger l'air du système avant d'introduire un gaz. Utiliser uniquement de l'équipement correctement spécifié qui est approprié pour ce produit, sa pression d'alimentation et sa température. En cas de doute, communiquez avec votre fournisseur de gaz. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Aérosol niveau 1.  
Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les bouteilles doivent être entreposées en position verticale avec le chapeau de protection du détendeur en place et bien attachées pour éviter leur chute ou leur renversement. Les contenants entreposés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	PEL (limite d'exposition admissible)	980 mg/m3
Méthanol (CAS 67-56-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	400 ppm 260 mg/m3
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm 240 mg/m3
Propane (CAS 74-98-6)	PEL (limite d'exposition admissible)	100 ppm 1800 mg/m3
		1000 ppm

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	Plafond	300 ppm
	TWA	200 ppm

#### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	STEL	125 ppm
	TWA	25 ppm

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	50 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	TWA	2 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	1225 mg/m3
		500 ppm
	TWA	980 mg/m3
		400 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m3
		800 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	325 mg/m3
		250 ppm
	TWA	260 mg/m3
		200 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m3
		1000 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	STEL	560 mg/m3
		150 ppm

Composants	Type	Valeur
	TWA	375 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm

#### Valeurs biologiques limites

##### Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	0.3 mg/l	Dichlorométhane	Urine	*
Méthanol (CAS 67-56-1)	15 mg/l	Méthanol	Urine	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

#### Directives au sujet de l'exposition

##### États-Unis - LEMT pour la Californie : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

##### États-Unis - Substances dangereuses au Minnesota : Une désignation cutanée s'applique

Méthanol (CAS 67-56-1)

Désignation de peau s'applique.

Toluène (CAS 108-88-3)

Désignation de peau s'applique.

##### États-Unis - VLEP pour le Tennessee : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

##### États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

##### États-Unis - Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques) du NIOSH:

###### Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

###### Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

##### Protection respiratoire

Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

##### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

#### Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	Gaz.
<b>Forme</b>	Aérosol Gaz liquéfié.
<b>Couleur</b>	Non disponible.
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	163.28 °C (325.91 °F) estimation
<b>Point d'éclair</b>	-104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur estimation
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	9.8 % estimation
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	16.6 % estimation
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	45 - 55 psig @20C estimation
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	0.316 estimation
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	540.74 °C (1005.34 °F) estimation
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Chaleur de combustion (NFPA 30B)</b>	15.43 kJ/g estimation
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Nitrates. Fluor Chlore
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Étourdissements. Nausée. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	16.4 ml/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 10000 ppm, 6 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5.84 g/kg
Butane (CAS 106-97-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	1355 mg/l
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, Jours
<b>Inhalation</b>		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Souris	49000 mg/m3, 7 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Méthanol (CAS 67-56-1)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Chat	85.41 mg/l, 4.5 heures
		43.68 mg/l, 6 heures
	Rat	> 115.9 mg/l, 4 heures
		82.1 mg/l, 6 heures
	Souris	79.43 mg/l, 134 minutes
<b>Orale</b>		
DL50	Cochon	> 5000 mg/kg
	Rat	1187 - 2769 mg/kg
	Singe	6000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	950 - 1250 mg/kg, 4 heures 1.5 ml/kg, 4 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	-	4197 ppm, 4 heures 4124 mg/m3, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	382 - 587 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	1355 mg/l 658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes 52 %, 120 minutes
Toluène (CAS 108-88-3)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	5879 - 6281 ppm, 6 heures 25.7 mg/l, 4 heures
	Souris	6405 - 7436 ppm, 6 heures 5320 ppm, 8 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**ACGIH - Sensibilisation**

oxyde de propylène (CAS 75-56-9)

Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation respiratoire**

N'est pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée**

Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Peut induire des anomalies génétiques.

**Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

2A Probablement cancérogène pour l'homme.

oxyde de propylène (CAS 75-56-9)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toluène (CAS 108-88-3)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

Cancer

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes**

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

oxyde de propylène (CAS 75-56-9)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérigène pour les humains

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Susceptible de nuire au fœtus.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Peu probable du fait de la forme du produit.
<b>Effets chroniques</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	IC50	Algues	1000.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	13299 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	IC50	Algues	500.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	1689.5 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau (daphnia magna)	1250 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	140.8 - 277.8 mg/l, 96 heures
Méthanol (CAS 67-56-1)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 10000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	> 100 mg/l, 96 heures
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnia	350 mg/L, 48 heures
Toluène (CAS 108-88-3)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	IC50	Algues	433.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau (daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### Potentiel de bioaccumulation

#### Potentiel de bioaccumulation

##### Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau

Alcool isopropylique	0.05
Butane	2.89
Chlorure de méthylène	1.25
Méthanol	-0.77
oxyde de propylène	0.03
Propane	2.36
Toluène	2.73

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14. Informations relatives au transport

#### DOT

**Numéro ONU** UN1950  
**Désignation officielle de transport de l'ONU** Aérosols, inflammables  
**Classe de danger relative au transport**  
**Classe** 2.1  
**Danger subsidiaire** 6.1(PGIII)  
**Étiquette(s)** 2.1, 6.1  
**Groupe d'emballage** Sans objet.  
**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.  
**Dispositions particulières** N82  
**Exceptions liées au conditionnement** 306  
**Conditionnement autrement qu'en vrac** Aucune  
**Conditionnement en vrac** Aucune

This product meets the exception requirements of section 173.306 as a limited quantity and may be shipped as a limited quantity. Until 12/31/2020, the "Consumer Commodity - ORM-D" marking may still be used in place of the new limited quantity diamond mark for packages of UN 1950 Aerosols. Limited quantities require the limited quantity diamond mark on cartons after 12/31/20 and may be used now in place of the "Consumer Commodity ORM-D" marking.

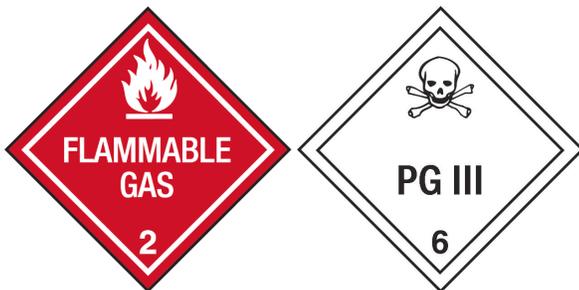
#### IATA

**UN number** UN1950  
**UN proper shipping name** Aerosols, flammable, containing substances in Division 6.1, Packing Group III  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 2.1  
**Subsidiary risk** 6.1(PGIII)  
**Label(s)** 2.1, 6.1  
**Packing group** Not applicable.  
**Environmental hazards** No.  
**ERG Code** 10P  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.  
**Other information**  
**Passenger and cargo aircraft** Allowed with restrictions.  
**Cargo aircraft only** Allowed with restrictions.  
**Packaging Exceptions** LTD QTY

## IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	6.1(PGIII)
Label(s)	2.1+6.1
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-D, S-U
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Packaging Exceptions	NOT a LTD QTY
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet.

## DOT



## IATA; IMDG



## Informations générales

Éviter le transport avec des véhicules où l'espace de chargement n'est pas séparé du poste de conduite. S'assurer que le chauffeur du véhicule connaît les risques potentiels liés à la cargaison et sait ce qu'il doit faire en cas d'accident ou d'urgence. Avant de transporter des contenants du produit : S'assurer que les contenants sont solidement fixés. S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. S'assurer que l'écrou du bouchon de vidange du robinet ou le capuchon protecteur (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer que le dispositif de protection du robinet (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer une ventilation adéquate. S'assurer la conformité avec la réglementation applicable.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

### SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	100 livres
----------------------------------	------------

**Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)  
 Cancer  
 Cœur  
 Système nerveux central  
 Foie  
 Irritation de la peau  
 Irritation des yeux

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger**  
 Danger immédiat - Oui  
 Risque différé - Oui  
 Danger d'incendie - Oui  
 Danger lié à la pression - Oui  
 Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse**

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement CAS	Quantité à rapporter	Quantité seuil de planification	Quantité seuil de planification, valeur inférieure	Quantité seuil de planification, valeur supérieure
oxyde de propylène	75-56-9	100	10000 livres		

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux**  
 Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Chlorure de méthylène	75-09-2	40 - 60
Toluène	108-88-3	2.5 - 10
Méthanol	67-56-1	0.1 - 1
oxyde de propylène	75-56-9	0.1 - 1

**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)  
 Méthanol (CAS 67-56-1)  
 oxyde de propylène (CAS 75-56-9)  
 Toluène (CAS 108-88-3)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Butane (CAS 106-97-8)  
 oxyde de propylène (CAS 75-56-9)  
 Propane (CAS 74-98-6)

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)**  
 Non réglementé.

**Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique**

Toluène (CAS 108-88-3) 6594

**Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))**

Toluène (CAS 108-88-3) 35 % PV

**Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts**

Toluène (CAS 108-88-3) 594

**États-Unis - Réglementation des états****États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)**

Non inscrit.

**États-Unis. Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementations pour des produits de consommation plus sûrs (Cal. Code Regs, titre 22, 69502.3, subd. (a))**

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)  
 Butane (CAS 106-97-8)  
 Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)  
 Méthanol (CAS 67-56-1)  
 oxyde de propylène (CAS 75-56-9)  
 Toluène (CAS 108-88-3)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)  
Butane (CAS 106-97-8)  
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)  
Méthanol (CAS 67-56-1)  
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)  
Propane (CAS 74-98-6)  
Toluène (CAS 108-88-3)

### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)  
Butane (CAS 106-97-8)  
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)  
Méthanol (CAS 67-56-1)  
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)  
Propane (CAS 74-98-6)  
Toluène (CAS 108-88-3)

### États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)  
Butane (CAS 106-97-8)  
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)  
Méthanol (CAS 67-56-1)  
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)  
Propane (CAS 74-98-6)  
Toluène (CAS 108-88-3)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)  
Butane (CAS 106-97-8)  
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)  
Méthanol (CAS 67-56-1)  
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)  
Propane (CAS 74-98-6)  
Toluène (CAS 108-88-3)

### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

#### Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Inscrit : Le 1er avril 1988  
oxyde de propylène (CAS 75-56-9) Inscrit : Le 1er Octobre 1988

#### États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène

Éthylène glycol (CAS 107-21-1) Inscrit : Juin 19, 2015  
Méthanol (CAS 67-56-1) Inscrit : Mars 16, 2012  
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit : Janvier 1, 1991

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## **16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision**

<b>Date de publication</b>	27-Juin-2018
<b>Version n°</b>	01
<b>Avis de non-responsabilité</b>	À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux